

XXIIe année

No 3

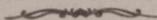
—o—

Mars

1919

—o—

——  
XXIIe Année



# ANNALES

des

# PRETRES-ADORATEURS

et de la

# LIGUE SACERDOTALE DE LA COMMUNION



NOUVELLE SÉRIE

Canada: \$1.00 - - - - - Etats-Unis: \$1.25

368 MONT-ROYAL EST, MONTRÉAL, P. Q.

## Sommaire du numéro de mars 1919

	PAGES
I. — Actes récents du Saint-Siège concernant la Sainte Eucharistie.....	65
II. — Jésus-Hostie mon conseiller..... L. B., s. s. s.....	69
III. — Etudes sur les relations du <i>Te Deum</i> et du <i>Gloria in excelsis</i> ..... Henri Evers, s. s. s.	74
IV. — Sujet d'adoration.—Les vertus sacerdo- tales: l'amour du prochain. II. Le com- mandement du Sacré Cœur.....	77
V. — De l'Exposition du T. S. Sacrement: Symbolisme..... H. S.....	85
VI. — Ce qu'il ne faut pas oublier..... Le P. Directeur....	88
VII.—Bibliographie eucharistique..... L. B., s. s. s.....	93

---

### DÉFUNT

M. l'abbé Joseph Poirier, du diocèse de Québec, membre de l'Association depuis janvier 1913.

---

### AVIS SUR LE RENVOI DU LIBELLUM

---

Chaque Associé doit indiquer sur ce libellum la date des heures faites durant le mois et renvoyer le feuillet ainsi annoté au R. P. Directeur, 368, avenue Mont-Royal, Montréal, ou le remettre au Directeur Diocésain.

Le renvoi du libellum est un des points essentiels du Règlement de l'Association.

Si par un empêchement quelconque, ou même par négligence, on n'avait pas fait l'heure d'adoration hebdomadaire on doit cependant renvoyer le libellum *blanc*, déclarant par là qu'on veut rester membre de l'Œuvre.

Ne pas oublier d'indiquer sur le *libellum* son numéro d'inscription, qu'on trouvera reproduit chaque mois sur la bande des *Annales*.



# Actes récents du Saint-Siège concernant la Sainte Eucharistie

## I — PAINS D'AUTEL

### *Sacra Congregatio De Disciplina Sacramentorum*

Relatum est huic S. Congregationi de disciplina Sacramentorum in nonnullis Dioecesisibus quosdam Vicarios Foraneos, aut Decanos, vel Parochos solere singulis duobus vel tribus mensibus hostias comparare easque distribuere in propriis et filialibus Ecclesiis pro Missæ sacrificio peragendo ac pro fidelium eucharistica communione. Elapso hoc temporis spatio nova fit acquisitio et distributio hostiarum, quæ pariter duobus vel tribus mensibus sufficiant, ac ita deinceps. Et exquisitum est an probari possit hujusmodi praxis adhibendi, pro SSmo Eucharistiæ sacramento, hostias a tribus vel duobus mensibus confectas.

Hæc S. Congregatio, omnibus mature perpensis, proposito dubio respondit: *negative, et servetur præscriptum Ritualis Romani et Codicis Iuris Canonici.*

Rituale Romanum (tit. IV, cap. I, *De Sanctissimo Eucharistiæ Sacramento*) hæc præcipit: "Sanctissimæ Eucharistiæ particulas frequenter renovabit (parochus). Hostiæ vero seu particulae consecrandæ sint recentes; et ubi eas consecraverit, veteres primo distribuat velumat".

In Codice Juris Canonici hæc statuuntur: Can. 815: "panis (pro Missæ sacrificio) debet esse mere triticeus et recenter confectus ita ut nullum sit periculum corruptionis. Vinum debet esse naturale de genimine vitis et non corruptum". Can. 1272: "Hostiæ consecratæ sive propter fidelium communionem, sive propter expositionem Sanctissimi Sacramenti et recentes sint et frequenter renoventur, veteribus

rite consumptis ita ut nullum sit periculum corruptionis, sedulo servatis instructionibus quas Ordinarius loci hac de re dederit”.

Propter maximam autem quæ debetur reverentiam erga SS. Eucharistiæ Sacramentum mandat hæc S. Congregatio ut in cunctis ecclesiasticis Dioecesium ephemeridibus datum responsum edatur, quo facilius omnibus patescat et ab iis, ad quos spectat, fideliter ac religiose servetur.

Datum ex ædibus S. Congregationis de disciplina Sacramentorum, die 7 decembris 1918.

PH. CARD. GIUSTINI, *Praefectus*.

L. ✠ S.

† A. Capotosti, Ep. Thermen., *Secretarius*.

## II — RÉSERVE EUCHARISTIQUE DANS LES MAISONS RELIGIEUSES

Après les questions relatives au clergé tant séculier que régulier, et celles qui ont trait au mariage, la commission pontificale résout un triple doute: il porte sur la conservation de l'Eucharistie dans les établissements religieux.

Le texte du Code visé par la question est le canon 1267. Il règle que, “dans une maison religieuse elle-même, ou dans un établissement de piété, la Très Sainte Eucharistie ne peut être conservée que soit dans l'église, soit dans le principal oratoire, et, chez les religieuses, ni à l'intérieur du chœur, ni dans l'enceinte du monastère”.

Trois éclaircissements ont été sollicités de la Commission pontificale.

Le Code établit une alternative entre l'église d'un monastère, commune aux fidèles et aux religieux, et l'oratoire principal de ce monastère; mais l'*alternative est-elle absolue ou relative?* Le texte du canon 1267 ne l'indique pas expressément. On a voulu dissiper cette obscurité; c'est le but de la première question: “...le canon 1267...doit-il être entendu de telle sorte qu'il soit défendu de...garder (l'Eucharistie), en dehors de l'église, où elle se trouve pour la commodité des fidèles, même dans le principal oratoire, où les confrères se réunissent en vue des exercices de piété communs?”

La réponse de la Commission pontificale interprète largement le canon qui a motivé la demande d'éclaircissement. "Si la maison religieuse ou l'établissement pieux a une église publique, et s'en sert pour les exercices de piété ordinaires et quotidiens, le Très Saint Sacrement ne doit être gardé que dans cette église; autrement ce sera dans l'oratoire principal de la même maison religieuse ou de piété, sans préjudice du droit de l'église, si droit il y a."

Cette interprétation permet d'entendre dans un sens relatif l'alternative du canon 1267. "Sanctissima Eucharistia custodiri nequit, nisi vel in ecclesia vel in principali oratorio." Les deux hypothèses ne s'excluent pas nécessairement. Quand la communauté fait les exercices de piété à l'église publique de la maison religieuse, il n'y a pas lieu de garder le Saint Sacrement dans l'oratoire principal, quand il y en a un différent de l'église. Que si au contraire les exercices de piété se font dans l'oratoire principal, on peut y garder le Saint Sacrement. Mais alors l'église publique destinée aux fidèles conserve ses droits. Aux termes mêmes du Code canonique(1) elle doit avoir la Sainte Réserve, s'il s'agit d'une maison religieuse exempte de la juridiction de l'Ordinaire. Les églises d'établissements pieux qui sont soumis à l'évêque, comme les collégiales, les oratoires principaux, publics ou semi-publics, des institutions ecclésiastiques dirigées par des prêtres séculiers ou des religieux, ont besoin de l'autorisation de l'Ordinaire pour garder le Saint Sacrement(2).

La deuxième question suppose que "l'église reste ordinairement fermée et n'est pas accessible aux fidèles". Dans ce cas, est-il défendu de garder la Sainte Eucharistie à l'oratoire principal de la maison religieuse? La réponse déjà exposée, et qui porte sur l'ensemble des éclaircissements que l'on demandait, ne peut être qu'affirmative. Car dans ce cas à quoi servirait l'église si elle n'était pas destinée aux exercices de piété ordinaires et quotidiens des religieux ou des religieuses? Et dès lors le lieu de la Sainte Réserve est cette église même, habituellement fermée aux simples fidèles, et

(1) Codex J. C., Can. 1265, § 1, 2<sup>o</sup>.—(2) Ibid., Can. 1265, § 1, 2<sup>o</sup>.

non l'oratoire principal du monastère ou de l'établissement de piété.

La troisième question vise le cas où plusieurs oratoires, dans la même maison religieuse, seraient destinés à diverses catégories de religieux, comme les novices, les frères laïcs, les étudiants, les prêtres: *“Chaque classe peut-elle alors avoir son oratoire distinct avec le Très Saint Sacrement; ou plutôt est-ce le privilège de l'église et de l'oratoire destiné à toute la communauté?”*

Régulièrement la coexistence de plusieurs oratoires avec la Sainte Réserve n'est pas permise dans une seule et même maison religieuse. Sans doute, une communauté peut avoir plusieurs oratoires pour chaque catégorie de religieux qui la composent. Mais ces religieux, pour l'ordinaire, qu'ils soient prêtres ou frères laïcs, ne forment qu'une seule et même famille religieuse. La Commission pontificale prévoit pour tant le cas où un même édifice abrite plusieurs communautés formellement distinctes, par exemple, le noviciat, le scolasticat. En cette hypothèse chaque communauté peut conserver le Saint Sacrement dans l'oratoire qui lui est destiné: *“nisi in eodem materiali ædificio sint distinctæ ac separatæ familiæ, ita ut formaliter sint distinctæ religiosæ vel piæ domus.”*

Ces précisions au sujet de la conservation de l'Eucharistie permettent de comparer brièvement la législation ancienne et les dispositions du nouveau Code. Les réguliers exempts, ainsi que les moniales ont toujours eu le droit de garder la Sainte Réserve. Mais ce droit était restreint aux seules églises publiques des monastères. Sauf pour des motifs exceptionnels, les Réguliers ne pouvaient garder le Saint Sacrement dans les oratoires réservés aux seuls membres de la communauté. Le Code paraît donc élargir un peu la législation: il admet, nous l'avons vu, que la Sainte Réserve peut être conservée dans l'oratoire principal d'une maison religieuse, lorsque c'est là que se font les exercices quotidiens de piété.

Les communautés à vœux simples, les séminaires, les hôpitaux n'avaient pas, dans l'ancien droit, la faculté de garder le

Saint Sacrement. Pourtant la coutume, ou des concessions épiscopales fondées elles-mêmes sur un pouvoir qui en dérivait, autorisaient beaucoup d'exceptions. La législation nouvelle confirme formellement ce droit coutumier: elle reconnaît aux établissements de piété, tout en le soumettant à la permission de l'Ordinaire, le privilège de la Réserve eucharistique.

(Revue Pratique d'Apologétique, 15 décembre 1918)

---

## Jésus-Hostie mon conseiller

---

Le lierre croît, vit et meurt enlacé à la robuste ramure du chêne qui est à la fois sa force et son appui. C'est l'image du prêtre qui durant son pèlerinage ici-bas sent le besoin lui aussi d'un auxiliaire indéfectible sur lequel il puisse compter en toute rencontre. Si l'on se demande quel est cet appui moral si nécessaire, l'expérience répond aussitôt: c'est un conseiller qu'il faut à une âme sacerdotale, ce qu'elle réclame avant tout c'est un ami fidèle et désintéressé qu'elle pourra consulter facilement et dont les conseils précieux et sûrs seront de véritables oracles. Ne pas admettre cette conclusion c'est faire preuve d'une présomption renforcée, ou du moins d'une illusion qui s'évanouira un jour ou l'autre, souhaitons que ce ne soit pas aux tristes lueurs d'un désastre.

La nécessité d'un conseiller prudent et éclairé paraît évidente au prêtre humble et sincère. Certes il a raison. S'il est un homme qui par sa position sociale a des devoirs sérieux à remplir, des décisions importantes à donner, des affaires épineuses à régler, des responsabilités lourdes à embrasser, c'est bien le prêtre. Il n'est pas nécessaire qu'il ait vieilli dans le saint ministère pour qu'il se soit rendu compte que sans une grâce spéciale de lumière les intérêts supérieurs des âmes seraient plus d'une fois compromis. Quelle chose affreuse à concevoir et plus pénible encore à rencontrer qu'un prêtre suffisant, plein de lui-même, présomptueux, confiant

en ses propres ressources au point de ne pas éprouver le besoin d'un conseiller! Il serait infiniment douloureux de sonder l'abîme où peuvent le conduire des écarts qui lui seront bientôt devenus quotidiens. Il y a donc urgence pour le prêtre soucieux de sa perfection d'avoir un conseiller. Mais de quel côté se tournera-t-il pour découvrir l'étoile conductrice qui illuminera toutes ses voies? L'homme, son compagnon d'exil, pourra-t-il remplir cet office important? Il est vrai que son caractère sacerdotal ne dispense pas le prêtre de faire appel dans les circonstances difficiles de son ministère aux lumières naturelles que Dieu a placées sur sa route. La prudence humaine est une vertu pour lui comme pour tout autre. Toutefois les exigences de sa vocation sont telles qu'elles requièrent un flambeau plus brillant que celui de la simple raison. Seul Jésus, le divin Soleil, peut parfaitement les satisfaire. Voilà l'ami fidèle, le vrai conseiller du prêtre. Qui pourra jamais en dire toutes les excellences? Il a poussé la condescendance jusqu'à s'anéantir sous les dehors humbles et fragiles de l'Hostie pour être à la portée de ceux qui voudront puiser la lumière à sa source; et depuis vingt siècles il est au tabernacle donnant à ses prêtres audience et le jour et la nuit, et leur disant: Voici que je me suis fait votre conseiller, venez ici chercher la lumière qui vous manque, je vous suggérerai les solutions qui vous échappent. Venez en foule, le trésor est inépuisable.

\*  
\* \*

Mais comment Jésus-Hostie est-il notre conseiller? en possède-t-il vraiment tous les caractères?—Et d'abord il a été sacré tel par l'Esprit-Saint: *Vocabitur nomen ejus Consiliarius* (Is. 9, 6). Le conseil est plus que son nom propre, il habite avec toute sa plénitude dans l'âme de Jésus, de sorte que le prophète a pu dire encore: *Requiescet super eum spiritus consilii* (Is. 11, 2). Voilà donc l'esprit de conseil comme identifié avec notre divin Sauveur au point que celui-ci en possède toutes les qualités et à un degré incomparable. Elles sont comme autant de rayons qui nous révèlent cette divine

richesse dont l'âme de Jésus est embellie. Jésus a en effet la clairvoyance parfaite du vrai conseiller, son attention se porte à l'ensemble aussi bien qu'aux moindres détails. Il sait prévoir, et jusqu'aux plus minimes obstacles. Il a l'intelligence des moyens les plus propres pour faire aboutir. Il a le sentiment de l'opportunité dans l'exécution. Sa vue s'étend jusqu'aux conséquences les plus reculées. Là où s'arrête la perspicacité la plus fine, notre divin Conseiller a encore le champ libre. L'Évangile abonde en manifestations qu'il fit de ce don. Enfermé en apparence dans un dilemme inextricable au sujet de la pièce de monnaie qui porte l'effigie de César, interrogé captieusement au sujet de la femme adultère condamnée par la loi de Moïse, le conseil lui fait délier ces nœuds avec une facilité merveilleuse. Nous le retrouvons dans l'Eucharistie, admirable par son conseil, soit par rapport aux individus qu'il dirige à chaque moment avec tant d'habileté, de délicatesse et de mesure, tout en respectant leur liberté: *omnia in mensura et pondere disposuisti* (Sap. II, 21), soit par rapport aux sociétés dont il est le guide universel. L'homme propose et s'agite, mais l'Eucharistie le mène selon un plan conçu et exécuté par elle: *Qui operatur omnia secundum consilium voluntatis suæ* (Eph. I, II).

Aussi nous serons certains de vivre loin des ténèbres et de toujours réussir dans nos affaires si nous prenons l'habitude de consulter fidèlement l'Eucharistie. Impossible d'imaginer un conseiller plus à notre portée: *Dominus prope est*, plus à notre disposition à tout instant du jour et de la nuit, n'ayant qu'un désir nous éclairer dans nos perplexités: *Venite ad me omnes qui laboratis... et ego reficiam vos*. L'Eucharistie fait plus que créer la proximité permanente du divin conseiller, elle en affirme la présence intelligente. Jésus est pour ainsi dire dans son sacrement d'amour tout yeux et tout oreilles prêt à deviner en quelque sorte nos difficultés et à y porter remède: *Oculi mei erunt aperti et aures meæ erectæ ad orationem ejus qui in loco isto oraveris* (II Par. 7, 15). Y a-t-il lieu de s'étonner de cette attitude de Jésus-Hostie, de ce rôle de conseiller qu'il veut bien assumer à notre endroit? Nullement. C'est la nature même de la Parole

dé parler, de la Lumière d'éclairer, du Chef de conduire. Celui-là voit clair, celui-là ne trébuche pas qui communie à l'Eucharistie, qui communie à sa Science et à son Conseil, à son Jugement et à sa Providence, qui demande et interroge humblement. Aussi l'*Imitation* a pu dire de cette consultation de l'Eucharistie: *Audies nonnunquam divinum responsum, et redies instructus de multis praesentibus et futuris* (Lib. III, c. 38, 2). Peut-on se figurer une sécurité plus douce que celle du fidèle disciple d'un tel Maître ?

\*  
\* \*

Il ne suffit pas de faire éclore en nous de beaux sentiments ni même de fortes convictions sur un sujet comme celui-ci, il importe surtout de réduire à la pratique ces saines idées, il nous faut vivre nos convictions. Tant que Jésus ne sera pas notre conseiller habituellement consulté, scrupuleusement écouté et exactement suivi, il manquera quelque chose à notre vie sacerdotale. Ici se place tout naturellement l'exemple de la sainte Eglise et de ses fils les plus authentiques, les Saints. Ils ont compris eux le trésor de conseil qu'ils avaient à leur disposition en possédant la divine Eucharistie, et ils ont agi en conséquence. On n'a qu'à ouvrir l'Histoire ecclésiastique pour se rendre compte que c'est au tabernacle que l'Eglise est toujours allée prendre son mot d'ordre quand elle a eu à traverser les phases critiques de son existence, et que c'est en présence de Jésus-Hostie que se prennent toujours les engagements solennels. On y voit par exemple que le Concile de Trente tenait ses assises sous le regard immédiat de Jésus sacramentel qu'on avait pour ainsi dire constitué le premier des Pères du Concile en lui réservant la place d'honneur dans la salle des délibérations. Ailleurs on constate que les Chevaliers du moyen-âge, avant le prononcer le serment qui doit définitivement les vouer à leur nouveau genre de vie, passaient toute une nuit en prière en face du tabernacle, comme pour soumettre par avance à la sanction du divin Prisonnier la démarche qu'ils vont accomplir. N'est-ce pas aussi au pied des autels, et quelquefois entourés d'un cérémonial eucharistique des plus tou-

chants et des plus symboliques, que plusieurs Instituts conduisent leurs religieux pour les y faire prendre l'engagement sacré des vœux de religion? On dirait que l'homme a une secrète persuasion de sa faiblesse en face des grandes décisions et, comme s'il redoutait d'en prendre pour lui seul toute la responsabilité, il cherche quelque part un être supérieur dont le conseil autorisé calmera son anxiété. Ainsi sa timide initiative recevra un regain de vigueur qu'elle ne se connaissait pas et qui la poussera peut-être aux actions héroïques. Encore une fois, l'histoire l'atteste, le conseiller incomparable, celui qu'ont toujours recherché les grandes âmes, c'est Jésus-Hostie. Depuis les premiers chrétiens qui puisaient dans la communion lumière et force pour soutenir les luttes de l'interrogatoire et du martyre, en passant par S. Thomas d'Aquin qui introduisait sa tête dans le tabernacle afin d'y recevoir de l'Hostie la réponse aux plus obscures difficultés de la théologie, jusqu'au Vén. P.-J. Eymard qui composait ses sermons au pied des autels et n'entreprenait rien d'important sans consulter l'Eucharistie, tous les saints ont vu dans le divin Captif le Maître inconstesté, à la doctrine sûre, aux leçons réconfortantes et aux oracles de vie. Nous croirions-nous en possession de plus de lumière et de plus force que nos ancêtres dans la foi et dans le sacerdoce? Ah! si nous voulions creuser nos sentiments intimes et chercher les causes inavouées de nos démarches, qu'y trouverions-nous souvent comme mobile de nos actions? Un secret orgueil qui nous défend de consulter notre divin conseiller, ou encore la présomption qui, nous faisant prendre appui sur nous, nous empêche de voir notre faiblesse; ou bien c'est une véritable incrédulité pratique qui fait qu'on ne consulte pas l'Eucharistie parce qu'on ne croit pas à l'intelligence, au jugement du Christ retiré dans le silence et l'immobilité de l'Hostie.

Voici maintenant l'heure des résolutions fermes et précises. Examinons en toute franchise ce qu'il y a eu de defectueux dans nos rapports avec Jésus considéré comme conseiller, et promettons de toujours compter à l'avenir sur les lumières de Celui qui ne trompe pas.

L. B. s. s. s.

## ETUDE SUR LES RELATIONS DU TE DEUM ET DU GLORIA IN EXCELSIS

(Suite et fin)

L'usage que les diverses liturgies ont toujours fait de ces deux hymnes ne peut que confirmer notre conclusion.

Le *Te Deum* est avant tout une hymne du matin. Il ne peut y avoir à ce sujet aucun doute. C'est le titre que lui donnent un grand nombre de documents: *hymnus matutinalis*; plusieurs ajoutent: *in die dominica*(1). Le caractère matutinal du *Te Deum* se révèle en outre dans ce fait que toutes les liturgies le placent à l'office de l'aurore. Enfin le verset caractéristique de la stichologie, dont nous avons parlé plus haut (*Dignare Domine die isto...*), devrait écarter tout reste d'hésitation.

Or c'est également à l'office du matin qu'appartenait le *Gloria in excelsis*. Nous disons à l'office, et non pas à la Messe, car l'introduction définitive du *Gloria* à la Messe est assez tardive. Primitivement les évêques seuls avaient le droit de le réciter, les dimanches et jours de fête. "*Dicitur Gloria in excelsis Deo*, lisons-nous dans une rubrique du sacramentaire grégorien(2), *si episcopus fuerit, tantummodo die dominico sive diebus festis*. Ainsi l'avait décrété le pape Symmaque vers la fin du Ve siècle(3). Quant aux simples prêtres, ils ne pouvaient dire le *Gloria in excelsis* que le jour de Pâques, d'après le sacramentaire grégorien(4). *A presbyteris autem minime dicitur nisi solo in Pascha*; et le jour de leur ordination, ainsi que nous l'apprend un passage des *ordines* romains d'un manuscrit de Saint-Amand. (5).

Mais bien avant de faire partie des prières de la Messe, le *Gloria in excelsis* se trouvait à l'office psalmodique de l'aurore.

(1) Cf. Dom Paul Cagin, *Te Deum ou illatio?* 2e partie, chap III art. II.

(2) Cf. Migne *Patrol, lat.* t. LXXVIII page 25.

(3) Cf. *Lib. Pont.* t. I pag. 129 et 263.—(4) Loc. cit.—(5) Cf. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 483.

L'auteur du traité *De virginitate*, faussement attribué à S. Athanase, mais qui est du IV<sup>e</sup> siècle, instruisant son disciple, lui dit de se lever au milieu de la nuit pour louer Dieu: "*Media nocte excitaberis et hymnis celebrabis Dominum Deum tuum.*" Or voici les chants qu'il lui conseille: au milieu de la nuit, elle dira d'abord le verset: *Media nocte surgebam ad confitendum*... suivi du psaume 50e et de tant d'autres psaumes qu'elle pourra en réciter en restant debout. Au matin, *matutina hora*, le psaume: "*Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo*". Enfin lorsque le jour approchera, *sub diluculum*: "*Benedicite omnia opera Domini Domino. Gloria in excelsis Deo et in terra pax in hominibus beneplacitum. Laudamus Te. Benedicimus Te. Adoramus Te, etc...*"(1)

Dans les anciens psautiers, le *Gloria* est également donné à la fin des Laudes avec d'autres cantiques: c'est la place qu'il occupe dans l'*Alexandrinus*, le plus ancien qui nous soit connu (Ve siècle). A la même époque les règles monastiques d'Occident le font également réciter à Laudes. Telle était aussi la coutume au Ve siècle dans un monastère du mont Sinaï. On sait enfin que les Grecs et les Orientaux lui conservent encore aujourd'hui sa place à l'office du matin.

Il y a plus: nous trouvons parfois le *Te Deum* et le *Gloria* à la suite l'un de l'autre, à l'office du matin. Saint Césaire d'Arles, dans la Règle monastique qu'il composa vers l'an 500 les fait réciter le Dimanche, à l'office de Laudes(2). Or nous savons que Césaire ne fit que se conformer aux coutumes de Lérins dans les ordonnances qu'il édicta pour régler la psalmodie; c'est lui-même qui nous l'apprend: "*Ordinem quo psallere debeatis ex maxima parte secundum regulam monasterii Lerinensis in hoc libello indicavimus.*"(3)

Le fait n'est pas isolé: en Espagne par exemple, le *Gloria in excelsis* se disait à la première et seconde heure, *ad primam et secundam*, en même temps que le *Te Deum*: les jours où celui-ci, en raison du caractère de la fête, ne devait

(1) Cf. Migne *Patrol græca* t. xxviii pag. 275 § 20.

(2) *Reg. ad monachos*, n. xxi. Cf. Migne *Patrol. lat.* t. lxxvii 1102.

(3) *Loc. cit.*

pas être récité, on omettait également le premier. Cette même liturgie nous offre encore une autre particularité. Elle faisait réciter le *Gloria in excelsis*, sans le *Te Deum*, à la quatrième et cinquième heure, ainsi qu'à la dixième, onzième et douzième. Cette dernière correspondait à peu près à six heures du soir. Sur ce point, elle se rapprochait donc des usages irlandais qui plaçaient le *Gloria* non seulement à Matines, mais encore à Vêpres: *ad vesperum et ad matutinam*. Ce sont là des exceptions: partout ailleurs le *Gloria in excelsis* était considéré comme l'hymne du matin.(1).

La juxtaposition des deux cantiques matutinaux dont nous venons de donner quelques exemples nous suggère une hypothèse. Primitivement le *Gloria in excelsis* fit partie de l'office psalmodique; à la messe, on ne le récitait, comme nous l'avons dit, que dans quelques circonstances très solennelles; plus tard, le *Te Deum* vint se joindre à lui dans certains offices, mais par respect pour la tradition, on ne voulut pas supprimer le *Gloria*; enfin ce dernier étant devenu peu à peu d'un usage plus fréquent à la Messe, on l'ôta définitivement de l'office où le *Te Deum* fut seul conservé.

Quoiqu'il en soit de cette supposition, il est certain que l'assimilation du *Te Deum* et du *Gloria in excelsis* ne date pas d'aujourd'hui: La rubrique actuelle du Missel a de solides fondements dans la tradition. Quant à cette tradition elle-même, elle s'est établie, croyons-nous, à cause des ressemblances qui existent entre ces deux cantiques pour les pensées, pour le développement des pensées et pour l'expression des pensées.

HENRI EVERS, S. S. S.

(1) Cf. Cagin, *Op. cit.* p. II, chap. I, art. III.

---

## MESSE ANNUELLE

### Pour les Associés défunts

(Messe privilégiée par Rescrit du 8 février 1906)

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de **800 à 1200** de vouloir bien célébrer durant le mois la messe prescrite pour les Associés défunts.

## Sujet d'Adoration

Les vertus sacerdotales : l'amour du prochain

### II — LE COMMANDEMENT DE JÉSUS-CHRIST

#### I — Adoration

1°. Le précepte de la charité fraternelle a été promulgué de nouveau par Jésus-Christ, à la dernière Cène, en ces termes : "*Mandatum novum do vobis: ut diligatis invicem sicut dilexi vos, ut et vos diligatis invicem.*" (Joan, XIII, 34).

Dans l'Hostie où il est réellement présent par amour pour nous, entendons Jésus nous redire ces paroles... Oui, je veux, ô mon divin Maître, obéir à votre commandement: j'aimerai mes frères comme vous m'avez aimé; faites-moi la grâce de comprendre de mieux en mieux l'excellence de la charité fraternelle.

2°. Jésus-Christ appelle la charité fraternelle un commandement nouveau, parce qu'il en fait le fondement de la loi nouvelle, la marque distinctive de ses disciples—à plus forte raison de ses prêtres: "*In hoc cognoscent omnes, quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem*" (Joan, XIII, 35). Pensons-y sérieusement: si je ne suis pas fidèle à pratiquer la charité fraternelle, je ne suis pas en vérité disciple de Jésus-Christ...

Car le commandement par excellence de Jésus-Christ, celui auquel il tient par dessus tout et en qui tous les autres se résument, c'est la charité: "*Hoc est preceptum meum ut diligatis invicem* (Joan xv, 12)—"*Hæc mando vobis, ut diligatis invicem, je vous ordonne ces choses-ci: que vous vous aimiez mutuellement.*" (Ibid. 17).

Écoutons avec respect et docilité ces suprêmes recommandations de notre divin Maître, et disons-lui bien que par amour pour lui nous voulons aimer nos frères.

3°. La charité fraternelle est encore un commandement nouveau parce que Jésus-Christ est venu poser parmi nous un motif nouveau et plus urgent de nous aimer les uns les autres: par la grâce, mais surtout par la sainte Communion, chacun de nous reçoit une nouvelle et plus abondante communication de la Divinité. Or c'est Dieu que nous devons aimer dans le prochain. Habitons-nous à cette pensée de foi et la pratique de la charité fraternelle nous sera plus facile.

4°. La charité fraternelle est enfin un commandement nouveau parce que Jésus-Christ a donné à ce précepte une forme toute nouvelle: il nous ordonne d'aimer notre prochain non pas comme nous-même, ainsi qu'il était dit dans l'ancienne Loi, mais comme Lui, Fils de Dieu, nous a aimés.

Etudions, contemplons et bénissons la charité infinie de Jésus-Christ, source, motif et exemplaire de la charité que nous devons avoir les uns pour les autres: "*Credidimus charitati quam habet Deus in nobis.*"

Toute la vie de Notre Seigneur n'est-elle pas remplie d'actes de charité? Le Sauveur lui-même n'est-il pas un acte de charité...

Prenons la résolution d'imiter de notre mieux le modèle qui nous est proposé.

5°. L'Eucharistie nous présente, nous donne chaque jour de nouveau ce divin Modèle; car elle résume, renouvelle, étend à tous les lieux et à tous les âges tout l'amour du Sauveur.

De plus, les signes sous lesquels Jésus s'y donne à nous, nous prêchent éloquemment l'union fraternelle, le pain et le vin étant formés d'une multitude de petits grains très étroitement unis. C'est pourquoi saint Paul a pu dire: *Unus panis, unum corpus multi sumus, qui de uno pane et de uno calice participamus.*" (I Cor. x, 17).

Puissions-nous donc, à force de contempler et de recevoir le sacrement de l'amour, le Cœur de Jésus, *fornax ardens charitatis*, mettre en nous quelques étincelles de cet amour: *Fac cor nostrum secundum Cor tuum.*

## II — Action de grâces

1°. Remercions Notre Seigneur d'être venu parmi nous pour y restaurer la charité fraternelle, l'union des esprits, des cœurs, des volontés: union de Dieu avec les hommes, et des hommes entre eux. Que de bienfaits découlent de cette union, de cette charité. . .

Et c'est au prix de son Sang que Jésus-Christ nous l'a achetée: "*Pacificans per Sanguinem crucis ejus, sive quæ in terris, sive quæ in cælis sunt.*" (Coloss. I, 20).

2°. Pour exciter notre cœur à la reconnaissance, considérons que le précepte de la charité fraternelle nous est donné par Jésus-Christ dans des circonstances qui seules suffiraient à nous le faire aimer: la veille de sa mort, après avoir institué l'Eucharistie. . .

3°. Devant aimer nos frères "comme Jésus-Christ nous a aimés," cherchons à bien comprendre l'amour que Jésus a eu pour nous.

C'est un amour gratuit et prévenant: Il nous a aimés sans aucun mérite de notre part.

Un amour généreux et désintéressé: Il nous a aimés jusqu'à sacrifier pour nous sa gloire, sa dignité, sa liberté, sa vie. . . jusqu'à se faire notre aliment, notre victime. . .

Un amour universel: Il embrasse dans sa charité le monde entier, tous les âges jusqu'à la fin du monde.

Un amour personnel: Il nous aime chacun en particulier comme si nous étions seuls au monde.

Un amour compatissant, dévoué, délicat, bienfaisant, qui lui faisait opérer des miracles sans nombre.

Un amour doux et patient, fidèle et inébranlable: Il ne s'irrite point de nos défaillances ni ne se rebute de nos infidélités.

Ce qu'il nous demande de faire pour nos frères: pardon des injures, support mutuel, œuvres de miséricorde spirituelle et temporelle, zèle pour le salut des âmes, bon exemple. . . il l'a pratiqué, lui, le premier. . . et c'est à mon égard qu'il l'a pratiqué! . . .

En vérité que rendrai-je au Seigneur pour un tel amour?— je l'aimerai de tout mon cœur et par amour pour lui j'aimerai le prochain d'un amour sincère, dévoué...

4°. Remercions Notre Seigneur des exemples de charité qu'il nous donne au Saint Sacrement... des sacrifices qu'il s'y est imposé par amour pour nous.

5°. Remercions-le de vouloir bien considérer comme faits à lui-même et récompenser par la béatitude éternelle nos actes de charité fraternelle... Considérons que Jésus nous dit: *Quod uni ex his minimis fecistis, mihi fecistis*" (Mat, xxv, 40) et nous introduit au Ciel...

A nous de faire que ce rêve devienne une réalité.

### III — Réparation

1°. Si nous nous rappelions combien Jésus-Christ tient à la pratique de la charité, quelles menaces il profère contre ceux qui y manquent, comment pourrions-nous la transgresser?

Examinons cependant notre conduite en la comparant à celle du Sauveur.

Par amour pour nous, Jésus-Christ s'est sacrifié, car la vraie charité se nourrit d'abnégation... "*Probatio amoris exhibitio est operis.*" (S. Grégoire)

Notre Seigneur s'est dévoué pour tous: "*Omnibus omnia factus*"... N'ai-je pas des préférences dans mon amour?

Est-ce que à l'exemple de mon divin Maître, je passe en faisant le bien autour de moi?...

Jésus supportait patiemment les défauts de ses disciples... les persécutions de ses ennemis?... Comment me comporté-je en face des contrariétés... envers ceux qui m'ont fait du tort?...

Mon amour est-il sincère et surnaturel? Sincère, c'est-à-dire, venant du cœur, et ne consistant pas seulement en quelques vaines formules de cérémonie... Surnaturel, fondé sur Dieu et non sur une simple sympathie naturelle.

2°. Quelles sont les fautes que je commets plus habituellement contre la charité:

par des jugements téméraires, par des manques d'estime et de respect;

par des sentiments d'antipathie, de jalousie, de rancune; en parlant en mal du prochain; en refusant de rendre service... en me montrant dur, impatient...

Détestons bien sincèrement ici, aux pieds de Jésus, toutes nos fautes contre la charité... En face de l'Eucharistie, comment oserions-nous nous excuser de n'avoir pas observé la charité fraternelle?...

3°. Eussions-nous toutes les vertus, s'il nous manque la charité, nous ne sommes rien:

En examinant mes journées, ne dois-je pas y reconnaître bien des parties vides, des actions inutiles: temps perdu, grâces négligées... Tout cela demande réparation..

Car la vraie charité ne se contente pas de ne pas faire de mal au prochain, elle cherche à lui faire tout le bien qui lui est possible. Y ai-je suffisamment pensé: c'est pour avoir omis des actes de charité, que les damnés seront punis... Conséquences pratiques pour moi.

4°. Oh! combien la charité fraternelle s'est refroidie dans le monde...

Compatissons à Jésus blessé par chacun de ces manquements: "*Peccantes in fratres... in Christum peccatis.*" (I Cor. VIII, 12). Promettons à Jésus de faire notre possible pour diminuer le nombre de ces fautes.

5°. Si l'esprit de charité s'est ainsi refroidi dans le monde, c'est que beaucoup ont abandonné la Table sainte. Négligent de recevoir "le signe de l'unité, le lien de la charité, le symbole de la paix et de la concorde" (S. Augustin), qui n'est autre que l'Eucharistie, les cœurs se remplissent de haines, de jalousies, de désirs de vengeance, d'égoïsme...

Pleurons sur ces fautes et sur l'abandon de la Communion qui en est la cause... Et promettons à Notre Seigneur d'être des apôtres zélés de la communion fréquente.

6°. N'oublions pas que les manques de charité envers nos confrères les prêtres, sont plus graves, car ils s'attaquent d'une manière plus directe à Jésus-Christ, dont chacun de

nous est le représentant: "*Nolite tangere Christos meos*" (Psalm. CIV. 15).

De plus, ils n'ont que trop souvent pour résultat d'amoin-drir l'autorité d'un pasteur d'âmes, d'entraver son ministère au grand détriment du troupeau qui lui a été confié.

Enfin ils scandalisent plus fortement les fidèles.

Si nous n'avons rien à nous reprocher à ce sujet, remercions le Seigneur, mais réparons pour toutes les fautes qui se com-mettent en la matière.

#### IV — Prière

1°. Puisque le désir, le précepte de Notre Seigneur est que nous nous aimions tous mutuellement comme il nous a aimés, que nous soyons un comme en Dieu le Père, le Fils et l'Esprit-Saint sont un, prions avec lui dans cette intention.

Demandons à Dieu pour nous-mêmes, pour tous les chré-tiens, pour tous les hommes la grâce d'une charité fraternelle vraie, généreuse, universelle, qui ne se démente jamais.

Cette grâce, demandons-la spécialement pour les fidèles confiés à notre vigilance, pour tous les prêtres; de sorte que tous, nous n'ayons plus qu'un cœur et qu'une âme.

Faites, ô mon Dieu, que tous nous ne soyons qu'un, que nous soyons unis entre nous comme vous êtes unis à votre divin Père, que tous nous n'ayons qu'une même foi, un même désir, une même pensée; ne souffrez aucune division dans votre corps mystique dont nous sommes les membres.

2°. Dans la même pensée, aimons à redire cette prière du Canon de la Messe: "*Te igitur, clementissime Pater... sup-plices rogamus ac petimus, uti accepta habeas hæc dona quæ tibi offerimus pro Ecclesia tua sancta catholica, quam paci-ficare, custodire, adunare et regere digneris toto orbe terrarum.*"

Ou encore la Secrète du Saint Sacrement "*Ecclesiæ tuæ, quæsumus Domine, unitatis et pacis propitius dona concede, quæ sub oblatiis muneribus mystice designantur.*"

3°. Demandons à Jésus d'augmenter en notre cœur son amour, afin que nous aimions toujours davantage nos frères.

4°. Demandons-lui aussi de rendre notre cœur humble,

patient, désintéressé, car l'amour fraternel dépourvu de ces qualités n'est pas surnaturel; et même il ne pourra subsister longtemps.

Voyons quel est l'acte de charité fraternelle qui nous coûterait le plus à faire et demandons à Dieu la grâce de l'accomplir.

5°. Que notre prière s'étende aussi sur tous les hommes. La charité est la vertu la plus nécessaire de nos jours: il n'y a jamais eu tant de division, tant de haine. Obtenons par de ferventes supplications que les hommes reviennent à l'amour vrai de Jésus: ils reviendront en même temps à la pratique de l'amour qu'ils se doivent entre eux.

## De l'exposition du T. S. Sacrement

### SYMBOLISME

I.—Nous avons expliqué à maintes reprises les prescriptions relatives à la sainte Eucharistie, nous en avons montré l'obligation et surtout nous avons plusieurs fois rappelé la sollicitude de l'Eglise pour tout ce qui touche à Jésus-Hostie, à Jésus, "pain vivant qui nous soutient toujours et qui ne s'épuise jamais" dit saint Augustin; à Jésus, "fleur de Marie devenue fruit pour que nous nous en nourrissons, pour que nous mangions sa chair" suivant la belle parole de saint Jérôme.

Etudions aujourd'hui les quelques enseignements que nous offre le symbolisme de l'*exposition* et du *salut* du Saint Sacrement(1)

Jésus est sur son trône d'amour. Quand il fut élevé sur la croix il attira tout à lui: les peuples coururent vers ce nouvel Adam qui allait ouvrir les portes éternelles du ciel. Nous aussi, laissons-nous toucher, que nos esprits et nos cœurs soient entraînés par le Sauveur. Le rendez-vous nous

(1) Nous ne faisons guère dans cet article que résumer les pages écrites par M. Durand. (Le culte catholique, p. 1293 et seq). — Voir aussi Noël sur la Liturgie, t. IV.—Dom Guéranger, Le temps après la Pentecôte.

est donné au pied des saints autels devant Jésus exposé qui nous offre ainsi une nouvelle effusion de sa tendresse et un suprême effort de son immense amour!

A la suite des douleurs du Calvaire et des humiliations du tombeau, Jésus-Christ entrant dans sa gloire y reçut les adorations des anges et des saints. Pour le chrétien voyageur ici-bas, après les fatigues de la route, les douceurs de la patrie, après les labeurs de la journée, la récompense du Père de famille à la fin de la journée, trop fidèle image de notre courte existence; la bénédiction vous redit le consolant enseignement. *Sursum corda*, oui en haut nos cœurs pendant le salut du Saint Sacrement, il ravit l'âme jusqu'au ciel..

Ce nom de *salut* convient parfaitement à l'acte de religion qui nous occupe. N'est-ce pas en effet un véritable salut, que cette explosion de voix, que ce cri d'amour qui part de toutes les poitrines lorsque le tabernacle s'ouvre et que la radieuse Hostie apparaît à tous les regards? Chacun s'incline, salue et acclame son chef, son roi, son Dieu. Et en même temps que nous saluons Jésus-Christ avec les plus vifs transports de joie, avec un saint enthousiasme, Jésus-Christ, de son côté, nous salue avec bonté et jette sur nous des regards de complaisance, comme sur des enfants privilégiés.

II.—Un dimanche, dans l'île de Pathmos où l'avait relégué la persécution, saint Jean eut une vision; à ses regards émerveillés, se déroulèrent toutes les splendeurs de la Jérusalem céleste.

Au milieu d'une lumière éblouissante, il aperçut une multitude innombrable de saints *de toute nation et de toute tribu*(1).

Tous portaient au front *un signe mystérieux*(2), ils étaient vêtus de *robes blanches et tenaient des palmes à la main*(3).

En présence de l'agneau immolé, *ils courbaient leurs fronts et adoraient Dieu*(4).

*Un ange devant lui, tenait un encensoir d'or d'où s'exhalaient les plus suaves parfums*(5).

(1) Apocalypse, VII, 9.—(2) Ibid., IX, 4.—(3) Id., VII, 9.—(4) Id., VII, 11.  
—(5) VIII, 3, 4.

En même temps des chants célestes vinrent frapper les oreilles de l'apôtre. Saint Jean vit encore un autel d'or: sous l'autel, les âmes de ceux qui avaient versé leur sang pour Jésus-Christ. Là prenait sa source un fleuve d'eau vive dont les flots arrosaient la sainte Jérusalem(1). Autour de l'autel douze vieillards, avec des couronnes sur leurs têtes.

Sur l'autel des chandeliers d'or, et au milieu des chandeliers, quelqu'un qui ressemblait au fils de l'homme(2), etc.

Telle fut la vision de saint Jean. Après ce merveilleux récit, on se demande si c'est là une vision dérobée au ciel ou empruntée à la terre.

Que se passa-t-il en effet dans nos églises qui reçurent dès les premiers temps un reflet de la gloire du ciel?

Ne sont-ce pas les mêmes merveilles à l'heure de la bénédiction et de l'exposition du Saint Sacrement?

Quelques flambeaux avaient suffi à la célébration des vêpres et des complies, mais voilà que maintenant ils étincellent de toutes parts. Les mosaïques et les marbres du sanctuaire ainsi éclairé, rappellent l'or et les pierres blanches qui forment le pavé des places de la cité de Dieu(3).

Déjà l'on est sur le point de s'écrier avec l'apôtre: J'ai vu la sainte et nouvelle Jérusalem, descendant du ciel, et faite par Dieu, parée comme une épouse qui va à la rencontre de son époux(4).

Devant l'autel, comme au ciel, une grande multitude est prosternée: tous sont confondus, ils sont vraiment de toute caste et de toute langue. Le riche est à côté du pauvre, le savant coudoie l'ignorant. Tous adorent l'agneau immolé.

Dans le temple comme au ciel, des chants sacrés se font entendre, chants de gloire aussi, de reconnaissance et d'amour. Il n'est pas jusqu'à l'orgue, qui ne nous rappelle cette voix puissante comme le tumulte des grandes eaux(5).

Autour de l'autel, le sénat de l'Eglise, les augustes vieillards du sanctuaire, tiennent la place de ceux que l'apôtre vit dans le ciel.

(1) XII, 1.—(2) I, 12 et suiv.—(3) Tob., XIII, 22.—(4) Apoc., XVI, 2.—(5) Apoc., XIV, 12.

Ne voyons-nous pas aussi pour remplir l'office des anges des enfants vêtus de blanc. Ils balancent l'encensoir, et la fumée enveloppe d'un voile mystérieux le trône du Dieu de l'Eucharistie.

Sous l'autel, reposent les corps des martyrs: leurs âmes sont sous l'autel du ciel.

Des chandeliers se montrent à nos regards et au milieu sur son trône d'amour le Fils de l'Homme tel que le contempla autrefois l'apôtre bien-aimé. Venez donc vous désaltérer à ce fleuve d'eau vive qui prend sa source à l'autel dans le Cœur de Jésus, pour aller porter la vie dans les âmes.

A la vue des merveilles dont il fut témoin dans le ciel, l'apôtre bien-aimé, celui-là même qui avait reposé si familièrement sa tête sur la poitrine de Jésus, qui avait reçu le dernier legs de sa tendresse, l'apôtre tomba prosterné et rempli d'une sainte frayeur: Le prêtre qui a reçu comme saint Jean Marie pour mère, le prêtre qui le matin a reposé plus spécialement sur le Cœur de Jésus, voyez-le à son tour, saintement effrayé, tomber à genoux dès qu'il approche de son Maître. Il est en présence du Saint des saints, et, à l'exemple des anges adorateurs, il se couvre d'un *voile*.

L'écharpe peut être aussi considérée comme une figure de celle que prenaient les premiers chrétiens à l'heure de la prière pour s'en couvrir les mains et les épaules en signe de supplication. Les vieillards de l'Apocalypse portaient ces draperies: elles étaient de couleur blanche(1).

Après avoir trois fois encensé le Saint Sacrement en l'honneur de l'adorable Trinité, le prêtre élève sa voix pour la prière. Au milieu de cette foule agenouillée, quelle sera sa posture? *Il est debout*, n'en soyons pas surpris, nous sommes dans le ciel: le prêtre représente visiblement Jésus-Christ et dans le ciel le premier martyr vit Jésus-Christ, *debout priant son Père*(2).

Nous avons dit que l'ostensoir avait la forme d'un soleil, ce soleil sera pour nous le symbole de Jésus-Christ. De

(1) Apoc., xxii, 1.—(2) Act., vii, 55.

même, dit saint Pierre Damien, qu'il y a deux substances dans le soleil, la matière et la lumière, ainsi dans le Christ il y a le Verbe et la chair, la divinité, et l'humanité. La lumière existait avant le soleil, puisque celle-là fut créée le premier jour, et celui-ci le quatrième, ainsi la divinité pré-exista à l'humanité. La lumière est comme le vêtement du soleil, elle lui donne son éclat: c'est aussi le Verbe qui revêt la chair, et par la grâce et la sagesse qu'il lui communique, la rend resplendissante de beauté. Jésus-Christ est un soleil: ses rayons divins éclairent et échauffent. Aveugles dans la foi, disons-lui: Maître, faites que je voie; tièdes dans l'amour, demandons-lui la charité.

Peut-être le matin, nous sommes devenus par la communion le tabernacle de Jésus-Christ. Que dit le roi prophète? C'est dans le soleil qu'il a fixé sa demeure(1). Soyons donc des soleils vivants. Comme cet astre, répandons nos bienfaits sur le juste et le méchant: ayons du soleil la lumière dans les vives clartés de notre foi, la chaleur dans les ardents transports de notre amour. Imitons Jésus-Christ: soyons des soleils dans le monde, des soleils dans le lieu saint, des soleils dans nos demeures, répandant ces doux rayons de la vertu qui échauffent et fécondent.

III.—Toute la vie chrétienne est dans l'Eucharistie, sublime et inconcevable invention de Dieu, qui fait ses délices d'être avec les hommes et qui a voulu porter le nom d'Emmanuel. Dans son ineffable miséricorde, dit un pieux auteur, Dieu ne se contente pas de sauver ceux qui le recherchent, il va chercher, et il sollicite ceux qu'il veut sauver et qui l'oublient. Il ne lui suffit pas d'avoir mis à la disposition des hommes le sacrement de son amour: il les presse de participer à ce bien, il leur parle encore par ses exemples, il forme des liens, il crée des attraits multipliant par son Eglise, des fêtes, des triomphes en l'honneur de l'Eucharistie.

Les *saluts*, si nombreux de nos jours, peuvent compter parmi ces fêtes. Belle cérémonie assurément que ces *saluts* accomplis à la tombée de la nuit, à la lueur des flambeaux

(1) Ps., XVIII, 6.

étincelant sur l'autel, au milieu des flots d'encens, en présence de tout un peuple silencieux et recueilli. C'est une cour plénière que tient le Roi du ciel. Ses ministres, ses enfants, ses sujets sont là, lui présentant leurs hommages et leurs prières, tous pénétrés des plus nobles pensées, des plus généreux sentiments. Ces *saluts* sont fréquents parce que les hommes au milieu de leurs labeurs, de leurs fatigues, de leurs détresses ont un immense besoin d'attirer sur eux les bénédictions du ciel. Pourquoi ne s'empresseraient-ils pas d'aller puiser à cette source intarissable ?

O Jésus, meilleur est votre fruit que l'or et la pierre précieuse, meilleure votre substance que l'argent le plus pur. Ceux qui vous mangent auront encore faim, ceux qui vous boivent n'éteindront pas leur soif(1). Car votre conversation n'a point d'amertume, votre société de dégoût, avec vous sont l'allégresse et la joie, les richesses, la gloire et la vertu(2).

H. S.

## CE QU'IL NE FAUT PAS OUBLIER

La statistique que nous publions dans le présent numéro des *Annales* ne manquera pas d'intéresser vivement tous ceux de nos Associés qui ont à cœur le progrès et le bon fonctionnement de l'Œuvre dont ils s'honorent d'être les membres. Plus d'une fois déjà l'on nous a demandé de divers diocèses de donner, au moins chaque année, un compte-rendu des adorations qui ont été faites par tous les Confrères inscrits au centre canadien de l'Œuvre. Nous sommes heureux de pouvoir répondre aujourd'hui à ce désir très légitime en donnant le nombre d'adorations faites au cours de l'année 1918 par les Confrères des divers diocèses du Canada. Nous faisons remarquer toutefois que le nombre d'adorations pour chaque diocèse ne répond qu'au nombre de *libellums* qui nous ont été envoyés par les prêtres-adorateurs de ce diocèse. Il

(1) Prov., VIII, 19. — (2) Eccli., XXIV, 29.

peut très bien se faire que les adorations aient été en réalité plus nombreuses qu'elles ne le sont d'après la statistique et que certains diocèses devraient figurer avec plus d'honneur dans notre compte-rendu. Personne ne le niera. Cependant comme nous n'enregistrons que les adorations mentionnées sur les *libellums* qui nous sont envoyés, ceux-là seuls doivent se considérer comme coupables qui n'envoient pas leur *libellum*. Qu'on nous permette, à ce propos, quelques réflexions.

\*  
\* \*

Notre Œuvre est une œuvre sacerdotale, et toute œuvre sacerdotale est une œuvre sérieuse. Il ne s'agit donc pas ici de ces œuvres dont les associés se comptent par milliers, il est vrai, mais dont la plupart ne savent plus s'ils sont encore membres ou non. L'admission dans notre Association n'est donc pas une simple inscription mais une chose sérieuse, un engagement, une promesse de fidélité envers Jésus-Christ en l'Eucharistie. Il n'y a pas de membres *ad honorem*. Seuls les membres actifs peuvent se regarder vraiment comme des prêtres-adorateurs faisant partie d'une association canoniquement érigée, jouissant de nombreux privilèges et enrichie de précieuses indulgences. Mais qu'est-ce qui nous dira si un membre est vivant ou s'il est mort? L'envoi du libellus au centre de l'Œuvre. "Voilà, nous écrivait un jour le saint Mgr Moreau, la vie de votre Œuvre. Le jour où vous céderez sur ce point vous donnerez à votre belle Association *son coup de mort*." Vous ne trouverez donc pas mauvais, chers et vénérés Confrères, que nous insistions de nouveau et d'une manière très spéciale sur ce point essentiel de nos Règlements.

\* \*  
\*

Parmi les *conditions d'admission* dans l'Association des Prêtres-Adorateurs, on lit à l'article 5: "Renvoyer régulièrement, à la fin de chaque mois, au siège de l'Association, le billet mensuel d'adoration."

Arrêtons-nous aujourd'hui tout particulièrement sur ce point de nos statuts pour en faire voir les raisons, les avantages, l'importance que nous devons y attacher, et la facilité de satisfaire à cette obligation contractée en même temps que celle de l'heure hebdomadaire d'adoration.

Le *libellum* est d'abord notre grand lien d'union fraternelle avec tous nos chers associés, le seul vrai moyen de nous compter, de connaître notre force et nos progrès en même temps que le plus sûr garant de la vitalité et de la durée de l'Œuvre.

Il nous permet de nous intéresser en particulier à chacun de nos confrères, de les suivre et d'entretenir avec eux des relations régulières, avantageuses et nécessaires dans une Œuvre comme la nôtre.

Sans cette petite feuille qui nous revient chaque mois, nous ne saurions pas vraiment où nous en sommes: nos registres contiendraient, à la vérité, des milliers de noms, mais nous n'aurions pas la consolation de savoir si nous donnons vraiment à Notre Seigneur au Très Saint Sacrement ce que nous avons tant à cœur de lui offrir: *les adorations fidèles et régulières de ses bien-aimés prêtres.*

Certes, nous n'ignorons pas qu'un grand nombre de confrères n'ont pas besoin de ce moyen extérieur pour être fidèles à leurs heures d'adoration, mais nous savons aussi,—c'est un fait d'expérience appuyé sur des *milliers* de témoignages écrits,—qu'un plus grand nombre encore trouvent dans le renvoi du *libellum* un secours pratique et nécessaire qui leur rappelle toujours leur saint engagement et leur en facilite l'accomplissement. L'infidélité au renvoi du *libellum* n'entraîne *que trop souvent* l'infidélité à l'heure d'adoration.

En outre, plus le nombre de nos associés se multiplie, plus le renvoi du *libellum* devient nécessaire: sans l'observation de ce point de nos règles, nous tomberions infailliblement dans le désordre et la désorganisation. Notre Œuvre, qui en si peu d'années, a donné tant de fruits, ne serait comme nous le disions plus haut, vraiment pas *sérieuse*, stable, digne du Roi qu'elle sert et des vénérés prêtres qui l'ont embrassée, si on faisait peu de cas d'un article de son règlement dont

l'observation a été jusqu'ici un des plus puissants éléments de sa force et de sa vitalité. Elle deviendrait une de ces œuvres purement nominales, dont il est permis d'oublier jusqu'à l'existence après qu'on s'y est fait inscrire.

Aussi nous supplions instamment TOUS nos chers associés de vouloir bien s'imposer cette petite surcharge pour le bien de cette Œuvre qui est autant *la leur* que *la nôtre*, ou plutôt qui est l'Œuvre de Jésus lui-même, puisqu'elle n'a d'autre but que de le glorifier dans son divin Sacrement et de le faire régner de plus en plus royalement dans les âmes sacerdotales.

Qu'on ne qualifie donc pas le renvoi du *libellum* mensuel de mesure inutile ou de caprice d'administration. Nos instances sont motivées et ne tendent qu'au bien général d'une Association qui ne peut grandir, se développer et s'établir sur des bases inébranlables que si tous les points de son règlement sont observés et respectés. Nous préférierions de beaucoup du reste, ne pas inscrire dans l'Œuvre un prêtre qui ne serait pas disposé à se soumettre à cette formalité; et nous avons dû, quoique à regret, supprimer des associés qui sur ce point ne tenaient aucun compte de nos avis.

Nous avons la confiance que ces observations toutes fraternelles seront accueillies par tous avec la même charité qui nous les inspire, et que le nombre des confrères encore infidèles au renvoi du *libellum* va diminuer de plus en plus jusqu'à ce que l'unanimité soit parfaite sur un point si important.

C'est donc avec une véritable joie que nous allons déposer chaque mois aux pieds de Jésus exposé jour et nuit dans notre sanctuaire ces milliers de *libellums* garnis d'heures d'adoration et souvent accompagnés de nombreuses recommandations de prières.

Ils arriveront nombreux des quatre coins du Canada, ces petits messagers de l'amour et de la fidélité des Prêtres-Adorateurs envers Jésus-Eucharistie, et se réuniront devant son trône comme pour perpétuer la prière commune et symboliser la charité sacerdotale qui nous unit tous dans le Cœur adorable du souverain Prêtre Jésus-Christ.

\*  
\* \*

Voici maintenant le tableau comparatif des membres de notre Œuvre par diocèses, avec l'indication des heures fournies par eux. Pour plus d'intérêt, nous avons voulu rapprocher la présente statistique de celle que nous avons donnée en janvier 1902 pour l'année 1901.

Ce rapprochement ne peut que donner lieu à de salutaires réflexions.

## Statistique pour 1918

	Prêtres-Adorateurs	Adorations
QUEBEC	591	8635
TROIS-RIVIERES	136	525
RIMOUSKI	148	1433
CHICOUTIMI	112	2176
NICOLET	147	1721
MONTREAL	416	3449
ST-HYACINTHE	211	3757
SHERBROOKE	119	1158
VALLEYFIELD	80	532
JOLIETTE	120	1241
OTTAWA	160	1789
ST-JEAN	27	340
ST-BONIFACE } et WINNIPEG }	86	1167
PRINCE-ALBERT	19	398
MONT-LAURIER } et autres diocèses }	473	1478
ETATS-UNIS	—	1141

Ce qui donne un total de 30,940 adorations pour 2845 prêtres-Adorateurs que compte maintenant notre Association au Canada. Comparons maintenant avec 1901.

## Statistique pour 1901

	Prêtres-Adorateurs	Adorations
QUEBEC	281	8756
ST-HYACINTHE	147	4423
MONTREAL	140	4034
RIMOUSKI	85	2119
NICOLET	71	1989
TROIS-RIVIERES	63	1563
OTTAWA	79	1386
CHICOUTIMI	54	987
HALIFAX	16	786
LONDON	45	610
HAMILTON	18	365
VALLEYFIELD	8	199
TORONTO	18	172
SHERBROOKE	9	133
KINGSTON	5	63
CHARLOTTETOWN	15	27

Ce qui donne un total de 1055 membres actifs, et de 27,612 heures d'adoration. N'y a-t-il pas là matière à examen de conscience ?

Le PÈRE DIRECTEUR.

---

 BIBLIOGRAPHIE EUCHARISTIQUE
 

---

Le P. Jules Grivet, S. J. publiait il y a quelques mois un petit livre qui est passé presque inaperçu. De rares revues en ont fait la recension. Nous nous plaignons à le signaler à nos lecteurs à cause du réel intérêt qu'il comporte. La brochure de 52 pages, est intitulée: *La Messe de la terre et la Messe du Ciel*. Sous ce titre d'allure ascétique se cache une vraie thèse de théologie scolastique. Il semble que ce soit un stratagème dont l'auteur s'est servi pour ne pas effrayer maints lecteurs, car nous vivons en des temps où la littérature sérieuse jouit d'une singulière vertu répulsive!

Il s'agit donc d'une des thèses les plus difficiles et les plus controversées de la théologie catholique, à savoir: de l'essence du sacrifice de la messe. Dès le début l'auteur reconnaît cette diversité d'opinions, et revendique même avec une insistance intéressée ce droit qu'ont les théologiens à la liberté dans les questions non définies par l'Eglise. C'est que le P. Grivet entend en user largement, comme on le verra par la suite. Il commence par réfuter les théories qui font consister l'essence du sacrifice de la messe dans "un changement introduit dans l'hostie elle-même." La besogne était ici facile puisque, avant l'auteur, d'autres théologiens avaient victorieusement combattu *Suarez, Hugo, Vasquez, Perronne, Franzelin et Lessius*. Mais la tâche devient plus ardue quand il s'agit de croiser le fer avec une autre opinion que le Père ne peut s'empêcher de rappeler avec un respect significatif. Il est facile de reconnaître à l'explication qui fait suite la théorie du Card. Billot. Cette fois il ne s'agit plus de changement introduit dans l'hostie, mais bien d'une destruction n'affectant que les apparences sensibles et extrinsèques sous lesquelles vit le Christ eucharistique, destruction *in habitu externo*. A cette dernière opinion le Père refuse encore son assentiment. Quelle position prendra-t-il donc dans le débat, puisqu'il nie tous les systèmes jusqu'ici connus? Le vaste champ du *neuf* ne lui reste-t-il pas ouvert? Aussi il s'y aventure avec assurance. Toutes les opinions précédemment combattues s'accordaient à admettre comme l'essence du sacrifice de la messe un certain changement ou destruction (expliqué différemment) réalisé dans la consécration. Le P. Grivet arrive, il cherche à élucider la définition que "l'occision ou la destruction ne constitue pas le sacrifice; c'est l'offrande". Fort de cette notion, il ne voit dans la consécration qu'une préparation à la messe proprement dite, et il place l'essence du sacrifice dans la prière suivante: *Unde et memores... offerimus* qui en est le commencement, et dans la communion qui en est l'achèvement. L'auteur s'attache ensuite à mettre en relief comment dans son système la messe de la terre et celle du ciel sont une seule et même messe envisagée sous des points de vue différents.

Il va sans dire qu'en théologien averti le P. Grivet a eu soin d'étayer le mieux possible tous ses énoncés sur des preuves scripturaires, patristiques et liturgiques. L'a-t-il fait d'une manière si rigoureuse qu'il nous force à le suivre d'aussi près qu'il le désire? Nous ne le croyons pas. Le but avéré de la brochure est de *simplifier* la théorie du sacrifice, puisque l'auteur s'indigne en constatant que les autres théologiens ont "édifié une théorie particulière du sacrifice" qui a fini par "entraîner leurs disciples dans les difficultés qu'ils ont eux-mêmes créées". But louable sans doute, mais qu'il ne faut pas vouloir atteindre au détriment ne fut-ce que d'une parcelle de vérité. Le fond du débat repose sur la définition du sacrifice. Nous croyons avec la tradition qu'il faut lui conserver comme un de ses éléments constitutifs l'idée de "destruction" qu'elle renferme, et nous ajoutons que cette destruction s'explique très bien par l'*altération réelle des conditions sacramentelles* du Christ. Voilà la raison dernière qui autorise à dire que Jésus est immolé à l'autel. Ce n'est donc pas uniquement parce que la messe est un souvenir, efficace si l'on veut, du sacrifice de la croix. Admettre cette conclusion en se basant sur le texte de S. Augustin: "le Christ est immolé aujourd'hui parce que: *ex ipsa similitudine rerum earum, quarum sacramenta sunt, accipiunt nomina*, le nom passe de l'original à l'image", (1) nous paraît une déduction prématurée, puisqu'on peut et qu'on doit même, allant plus loin, se demander en quoi consiste cette *similitude* entre les deux sacrifices dont parle S. Augustin. Alors on sera forcé d'admettre qu'elle a pour fondement une destruction qui, au Calvaire, atteignait le Christ *in seipso*, et à l'autel n'affecte en rien sa personne désormais impassible mais bien les conditions sacramentelles sous lesquelles la consécration le place. Dès lors, que la consécration et non l'oblation devienne la partie essentielle du sacrifice, rien de plus évident. De nombreux textes de S. Thomas lui-même oubliés par l'auteur le prouvent abondamment: "*Repræsentatio dominicæ passionis agitur in ipsa consecratione hujus sacramenti* (III, 80, 12,

---

(1) J. Grivet, p. 30.

ad 3); *Hoc sacramentum perficitur in consecratione eucharistiæ in qua sacrificium Deo offertur* (III, 22, 10, ad 1)."

L'auteur donne évidemment une trop grande importance à l'argument qu'il puise dans la liturgie en faveur de sa thèse. En effet, ces prières qui suivent la consécration et où l'on voudrait placer l'essence du sacrifice de la messe sont d'institution apostolique ou ecclésiastique; elles se font donc au nom de l'Eglise et non point au nom de Jésus-Christ. Déjà pour cette seule raison, on ne peut y voir que des additions au rite essentiel du sacrifice, c'est-à-dire à la substance même de l'immolation eucharistique.

Enfin l'argument tiré du Catéchisme du Concile de Trente n'est pas plus concluant en faveur de la théorie nouvelle(1). Le texte invoqué n'a pour but que de distinguer le sacrement du sacrifice, en disant que l'Eucharistie, pendant qu'elle est conservée dans le tabernacle, n'a pas le caractère du sacrifice, caractère qu'elle ne revêt que lorsqu'elle est offerte, ce que tous les catholiques admettent. Mais précisément rien n'indique que le Catéchisme entende l'offrande dans le sens restreint que lui prête le P. Grivet, c'est-à-dire séparée de la consécration. Car l'auteur ne doit pas oublier que ses contradicteurs prétendent eux aussi et avec raison *offrir* le sacrifice de la messe, mais à l'aide d'une oblation consommée dans la destruction mystique elle-même du Christ opérée par la consécration.

Voilà quelques-unes des raisons qui nous font croire que le P. Grivet n'a pas détruit la solide explication qu'ont donné de l'essence du sacrifice de la messe le Card. Billot et à sa suite Gihl, Van Noort, Hedley et d'autres. Qu'on adopte ou non l'opinion de l'auteur, puisque le point qui nous occupe permet au lecteur la plus entière liberté, la lecture de cette brochure n'en reste pas moins très intéressante tant à cause des idées originales qu'elle contient que du style clair et précis qui les exprime.

L. B. s. s. s.

(1) Catéch. du Concile, p. II, c. VII, n. 78.

# ŒUVRE DES PRÊTRES-ADORATEURS

---

## DIRECTEURS DIOCÉSAINS

**QUÉBEC:** R. P. Gaudiose Labrecque, s. s. s., Noviciat des Pères du T. S. Sacrement, Chemin Ste Foy.

**Trois-Rivières:** M. l'abbé Léon Lamothe. Précieux-Sang, Trois-Rivières.

**Rimouski:** M. l'abbé J.-Lionel Roy, directeur du grand Séminaire de Rimouski.

**Chicoutimi:** M. l'abbé F.-X. Frenette, procureur à l'Evêché de Chicoutimi.

**Nicolet:** M. l'abbé F.-A. St-Germain, Évêché de Nicolet.

**MONTRÉAL:** R. P. Philippe Cayer, s. s. s., 368 Ave. Mont-Royal, Est.

**Saint-Hyacinthe:** M. l'abbé J.-B.-O. Archambault, Séminaire de Saint-Hyacinthe.

**Sherbrooke:** M. l'abbé J.-Chs McGee, Sutton, P. Q.

**Valleyfield:** M. l'abbé, J.-S. Edmond Aubin, Collège de Valleyfield.

**Joliette:** Mgr Eustache Dugas, V. G., Église St-Pierre, Joliette.

**OTTAWA:** M. le chanoine L.-N. Campeau, chancelier de l'Archevêché.

**Pembroke:** M. l'abbé Henri Martel. "Ile du Grand Calumet", comté de Pontiac.

**Mont-Laurier:** M. l'abbé J.-Eug. Limoges, Saint-Jovite, comté de Terrebonne, P. Q.

**TORONTO:** Rev. A. O'Leary, St. Mary's Church, Collingwood, Ont.

**London:** Rev. Theo. Valentin, St-Joseph's Hospital, London, Ont.

**Hamilton:** Very Reverend Michel J. Weidner, Hespeler, Ont.

**KINGSTON:** Rev. Archibald Hanley, Archbishop's Palace, Kingston, Ont.

**Peterboro:** Rev. Patrick J. Kelley, St-Paul's Church, Norwood, Ont.

**HALIFAX:** Rev. Gerald Murphy, St. Patrick's Church, Halifax.

**Charlottetown:** Rev. M. Monaghan, Vernon River, Co. Queen, P. E. I.

**Saint-Jean:** M. l'abbé M.-E. Savage, Moncton, N. B.

**Antigonish:** Rev. Michael Gillis, Antogonish, N. S.

**SAINT-BONIFACE:** Mgr Frs-Az. Dugas, V. G., Archevêché de Saint-Boniface.

**EDMONTON:** Rév. Père L. Simard, O. M. I., Archevêché de Saint-Albert.

**REGINA:** M. l'abbé Zéphirin Marois, Archevêché de Régina, Sask.

---

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ŒUVRE POUR LE CANADA:

R. P. DIRECTEUR, - - 368 Ave Mont-Royal Est, Montréal.

# NOTICE

— SUR —

## L'Association des Prêtres-Adorateurs

### 1. Obligations.

1. Faire, chaque semaine, une heure continue d'adoration devant le Très Saint Sacrement exposé ou renfermé dans le tabernacle.

De préférence, la faire avec ses paroissiens à jour et à heure fixes. Dans ce cas, on peut faire l'exposition privée, c'est-à-dire ouvrir le tabernacle et terminer par la bénédiction.

2. Envoyer régulièrement, au siège de l'Œuvre, le *billet mensuel* avec indication des heures faites durant le mois.

3. Célébrer une messe, chaque année, pour les associés défunts. Cette messe est privilégiée.

### 2. Avantages principaux.

1. Une indulgence plénière pour toute heure d'adoration, à quelque jour qu'on la fasse, en y priant un peu aux intentions du Souverain Pontife.

2. Les très nombreuses indulgences plénières et partielles dites de la *Station du Saint Sacrement*, pour une simple visite au Saint Sacrement, en récitant six *Pater, Ave et Gloria*.

3. Commencer *Matines et Laudes* tous les jours, à partir de 1 heure de l'après-midi.

4. Faculté de recevoir du *Tiers-Ordre franciscain* et de donner aux tertiaires réunis en commun l'Absolution générale, *communi formula*.

5. Faculté d'attacher aux chapelets l'indulgence des *Croisiers* par un simple signe de croix.

### Ligue Sacerdotale Eucharistique

**BUT:** Promouvoir la communion fréquente et quotidienne, parmi les fidèles, selon le Décret du 16 déc. 1905.

**CONDITIONS:** 1. Être inscrit dans la Ligue.—2. S'efforcer, dans toute la mesure possible, par les moyens dont on dispose, de propager la pratique de la communion fréquente.

**AVANTAGES:** Les membres de la Ligue peuvent:

1. Jouir de l'*Autel privilégié* personnel trois fois la semaine.

2. Gagner une indulgence plénière à toutes les fêtes primaires des Mystères de la foi, de la Très Sainte Vierge et des Saints Apôtres.

3. De plus, une indulgence de 300 jours pour chaque œuvre qu'ils feront conformément au but de la Ligue Sacerdotale.

4. Après une retraite de 3 jours, ils pourront donner au peuple la *Bénédiction Papale*, à condition que ces exercices soient dirigés vers une connaissance plus grande et une fréquentation plus assidue de l'Eucharistie.

5. Ils peuvent faire gagner, une fois par semaine, une *indulgence plénière* à ceux de leurs pénitents qui ont coutume de communier tous les jours ou presque tous les jours, (c. à. d. au moins 5 fois la semaine.) Cette concession peut être faite pour plusieurs semaines à la fois.

6. Appliquer aux chapelets les indulgences dites des "Pères Croisiers," par un simple signe de croix.

(Pour user de ce dernier pouvoir, les prêtres inscrits seulement dans la Ligue doivent avoir le *visa* de leur évêque.)